



appartement studio sans tout à l'égout

Par **plavallard**, le **22/09/2019** à **09:27**

Bonjour,

Je dispose d'un lot appartement studio sans tout à l'égout ni accès à l'eau chaude/froide. Il faudrait créer des colonnes d'eau montante et descendante sur 3 étages. 2 autres copropriétaires sont dans ce cas (avec la même colonne qui n'existe pas).

Je précise que ce lot fait partie d'un appartement avec un 2e lot qui est lui rattaché au tout à l'égout et à l'eau.

1) est ce légal ? (le code de la construction semble l'interdire la division en lot sans accès au tout à l'égout.

2) Qui paie l'installation de ces colonnes?

le RCP précise que les colonnes sont partie commune et que leur entretien est à la charge de l'ensemble des copropriétaires mais il ne dit rien sur leur installation (qui aurait du être faite à l'origine).

Par **santaklaus**, le **22/09/2019** à **11:25**

Bonjour,

Des éléments de réponse avec le lien ci dessous.

<https://www.village-justice.com/articles/Raccordement-tout-egout-droits,20588.html>

Et

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F447>

SK